



Sécurité au travail et protection de la santé

En tant que Société nationale pour l'exploitation du réseau, Swissgrid vise en priorité à réaliser parfaitement et en toute fiabilité toutes les tâches qui découlent de son mandat de prestations. La garantie de la sécurité et de la santé de nos collaborateurs, mandataires, visiteurs et riverains est pour nous une obligation éthique et morale, elle est ancrée en tant que telle dans les objectifs de l'entreprise.

La Direction définit le cadre pour la sécurité au travail et la protection de la santé chez Swissgrid et assume la responsabilité du respect des normes de sécurité ainsi que des lois et ordonnances applicables par l'ensemble des collaborateurs. L'application de ces principes relève de la mission et de l'obligation de tous les collaborateurs.

Dispositions légales

Le respect des dispositions légales et usuelles dans le secteur revêt pour Swissgrid un caractère obligatoire mais n'est pas suffisant. Dans des domaines spécifiques, des normes d'entreprise dépassant ces dispositions s'appliquent en conséquence.

Principes

1. Nous concevons les conditions de postes de travail selon des principes reconnus en matière de sécurité et de santé. Nous veillons alors plus particulièrement à la prévention et à la prévoyance.
2. Pour chaque tâche, il convient de minimiser le plus possible le risque. Un comportement conscient de la sécurité des collaboratrices et collaborateurs est dans ce cas une condition préalable fondamentale. Aussi garantissons-nous grâce à des formations permanentes et continues que le niveau élevé est maintenu et peut être amélioré continuellement.
3. La sécurité au travail et la protection de la santé sur le poste de travail est une mission essentielle de la Direction. Les supérieurs hiérarchiques jouent un rôle décisif de modèle et assume une certaine responsabilité en promouvant la prise de conscience de la santé, la qualité et la sécurité des collaborateurs sur le poste de travail.
4. Nous définissons nos objectifs en matière de sécurité au travail par écrit. Afin de garantir la sécurité au travail et la protection de la santé au sein de notre entreprise et d'assurer le respect des exigences légales, nous procédons régulièrement à des audits sur la sécurité au travail.
5. Dans le cadre de la planification et l'introduction de nouvelles procédures, nous nous orientons vers les technologies de pointe.